

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances du 6 et du 14 germinal, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances du 6 et du 14 germinal, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 310;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29261\\_t1\\_0310\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29261_t1_0310_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

# Séance du 19 Germinal An II

(Mardi 8 Avril 1794)

## Présidence d'AMAR

### 1

Un membre fait lecture du procès-verbal de la séance du 6 germinal; la rédaction en est adoptée.

Un autre membre fait lecture du procès-verbal de la séance du 14 du même mois; il est adopté sans réclamation (1).

### 2

On lit la correspondance.

L'agent national de la commune de Troyes, département de l'Aube, envoie à la Convention nationale 1,632 liv. en or, trouvées, chez un particulier de cette commune, par des salpêtriers qui tiroient des terres nitrées.

La Convention en décrète mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Troyes, 19 germ. II] (3).

« Je suis chargé par la commune de Troyes, département de l'Aube, de remettre à la Convention nationale la somme de 1632 liv. en or, composé de 11 double louis, et de 46 simples, laquelle somme a été trouvée chez un particulier de ladite commune, par des salpêtriers qui faisaient la fouille des terres nitrées. L'égoïsme avait enfoui cet or, le motif de la foudre l'a trouvé, cette découverte va servir doublement à pulvériser les ennemis de la liberté. S. et F. »

Boudor fils (agent nat.)

### 3

La commune de Beaune, département de la Côte-d'Or; la commune et la société populaire de Villefort, chef-lieu de district; celle de Cubjac, district d'Excideuil; la société populaire

(1) P.V., XXXV, 77. M.U., XXXVIII, 315.

(2) P.V., XXXV, 77 et 117. J. Sablier, n° 1246; Rép., n° 109; M.U., XXXVIII, 315; C. Eg., n° 599, p. 66; Audit. nat., n° 563, p. 1.

(3) C 297, pl. 1024, p. 6. Mon., XX, 173; Débats, n° 566, p. 325.

de Langogne, département de la Lozère; la société populaire de Toul; le 1<sup>er</sup> bataillon des Bouches-du-Rhône; la société populaire de Mont-Unité ci-devant Saint-Gaudens; l'agent national près le district de Montauban; la société populaire de Bellac, département de la Haute-Vienne; l'agent national du district de Châtillon-sur-Chalarnon; les administrateurs du district de Lusignan; la société populaire de Brienon-sur-Armençon, département de l'Yonne; la société populaire de Sommières, chef-lieu de district; celle de la Montagne de la Guerche; les administrateurs du district de Charolles; la commune de Brouage; les envoyés de la société populaire de Saint-Flour; celle de la Ferté-Alais (1); les membres composant le tribunal du district de Charolles; les administrateurs et l'agent national du district de Sarrebourg; la société populaire de Varennes, et la société régénérée de Foix; celle de Montvert, district de Florac, et celle de Billom, félicitent la Convention sur les mesures énergiques qu'elle a prises contre les nouveaux conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste. Plusieurs d'entre-eux envoient l'état des dons qu'ils ont faits à la patrie.

La Convention nationale décrète la mention honorable de toutes ces adresses, et en ordonne l'insertion au bulletin (2).

a

[La commune de Beaune, au repr. Oudot; 12 vent. II] (3).

« Citoyen représentant,

Je t'envoie cy joint l'extrait de la fête célébrée à Beaune le 10 nivôse en l'honneur de Marat et Lepelletier; tu aurois dû le recevoir plus tôt, mais surchargé d'affaires il a été oublié.

La commune de Beaune est à la hauteur de la Révolution le fanatisme est éteint, l'aristocratie nobiliaire est anéantie, les décades se célèbrent exactement, on a oublié les fêtes et le dimanche. Nous craignons que l'intrigue ne vaille. Placé pour servir ma patrie, je serai ferme à mon poste.

(1) Et non la Ferté-Aleps.

(2) P.V., XXXV, 77. J. Sablier, n° 1246.

(3) C 298, pl. 1040, p. 1 et 2; B<sup>4n</sup>, 19 germ. (suppl<sup>1</sup>).